



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-1-2-69

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D7-1-2-69

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que ces dispositions s'appliquent également au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale. En conséquence, il est proposé d'élire un président durant le vote des comptes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		5 008 671,47 €	3 347 321,66 €	
Opérations de l'exercice	35 106 585,19 €	38 724 962,97 €	9 954 408,08 €	7 436 257,42 €
Résultats de l'exercice		3 618 377,78 €	2 518 150,66 €	
Résultats de clôture		8 627 049,25 €	5 865 472,32 €	
Reste à réaliser			3 248 857,76 €	4 826 020,19 €
RESULTATS CUMULES		8 627 049,25 €	4 288 309,89 €	

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2022,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,
- d'adopter le compte administratif 2022,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Francine FILLATRE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

AR Préfecture

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL CC2R EXERCICE 2022

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D7_1_2_69-BF

Numéro d'acte : 2023D7_1_2_69

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : DOCBUDG-24820001600017-082023-CA-2022-03072023000000.xml

Fichier(s) annexes(s) : ETAT_RESTES_A_REALISER_CC2R_DEPENSES.pdf

ETAT_RESTES_A_REALISER_CC2R_RECETTES.pdf

PAGES_SIGNATURES_CA_2022_PRINCIPAL.pdf

PRESENTATION_BREVE_SYNTHEIQUE_CA2022.pdf

2023D7-1-2-69-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 09:50:44

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 09:53:46